

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 110 (1984)
Heft: 12: Ingénieurs du génie rural et géomètres aujourd'hui et demain

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Staff Leuchtenwerke Lemgo BRD	Staff-Preis «Design und Licht», Licht- und Beleuchtungstechnik, int. Wettbewerb	Industrial Designer und Architekten, die noch in der Ausbildung sind bzw. deren Studienabschluss nicht länger als drei Jahre zurückliegt	30 juin 84	
9 ^e Biennale internationale de la créativité de l'habitat	Intérieur 84, concours d'idées pour la création de produits, l'architecture d'intérieur	Créateurs, spécialistes de l'architecture d'intérieur	Octobre 84	
Kanton Aargau	Erweiterung der Kantonschule Aarau, PW	Architekten, die im Kanton Aargau mindestens seit dem 1. April 1983 Wohn- oder Geschäftssitz haben oder im Kanton heimatberechtigt sind	19 octobre 84 (5 mai 84)	

Nouveaux dans cette liste

Syndicat de l'Hôpital du district de Moutier, BE	Home pour personnes âgées et malades chroniques à Moutier, PW	Architectes établis avant le 1 ^{er} janvier 1984 dans les districts du Jura bernois et du district de Bienne	13 octobre 84 (25 mai 84 !)	
Deutscher Stahlbauverband	Preis des Deutschen Stahlbaues '84	Preis für ein in der Bundesrepublik inkl. West-Berlin errichtetes Bauwerk oder für ein im Ausland ausge- führtes Objekt, dessen Urheber Staatsbürger der BRD ist (Fertigstellung nach 1978)	3 sept. 84	

Carnet des concours

Habitat de demain : Petit ensemble communautaire urbain ou rural

Concours d'architecture UIA

Le jury national s'est réuni le 4 avril 1984 au siège de la Commission nationale suisse pour l'Unesco, à Berne.

Il a examiné 29 projets conformes au thème et conditions de participation fixés par l'Unesco.

Composition du jury

Président: M. Jean Duret, professeur, Département d'architecture, EPFL, vice-président de la section suisse de l'Union internationale des architectes.

Membres: MM. Karl Bosshart, vice-président de la section «Jeunesse» de la Commission nationale suisse pour l'Unesco; Charles Feigel, architecte — membre de la SAI; Franz Fueg, professeur, Département d'architecture de l'EPFL; Herbert Kramel, professeur, Département d'architecture de l'EPFZ.

Le jury a proposé une série de critères afin d'élaborer une méthode de sélection des projets. Après un premier examen de l'ensemble des projets et délibération, six critères ont été retenus:

1. Réponse au thème proposé;
2. Aspects prospectifs et socio-culturels suisses;
3. Rapport avec l'environnement;
4. Intégration de la science et de la technique;
5. Aptitude promotionnelle (méthodes et/ou modélisation);
6. Qualité de la présentation.

Après trois tours d'examen, débat et discussions contradictoires,

les travaux suivants ont été retenus à l'unanimité:

N° 4 — Norbert De Biasio / Markus Scherrer / Tomaso Zanoni;
N° 16 — Beat Stadelmann;
N° 23 — Klaus Affolter / Rolf Mühlethaler;
N° 24 — Rudolf Vogt.

Commentaires du jury

Le jury a relevé l'intérêt que ce concours international a suscité parmi les étudiants et jeunes architectes. Il a constaté que dans l'ensemble, les travaux — hormis les quatre retenus — n'apportaient pas d'éléments nouveaux et suffisamment convaincants (notamment sous l'aspect de notre continuité historique).

Les quatre projets retenus ont été adressés au siège de l'Unesco afin d'être soumis au jury international qui se réunira en mai à Paris pour choisir les dix meilleurs travaux à l'échelle mondiale.

Les auteurs des projets retenus recevront une médaille de bronze frappée par l'Unesco au titre de la protection du patrimoine culturel.

Prix Crédit Suisse 1984 de la création artisanale et industrielle à Genève

Le Crédit Suisse, à Genève, a ouvert le 15 mai dernier la 4^e édition de son Prix de la création artisanale et industrielle, destiné à encourager la recherche appliquée et l'innovation à Genève.

Il vise à distinguer et à promouvoir tout ouvrage présumé économiquement exploitable, nouvellement créé ou développé, ou qui incorpore une nouveauté, ou dont l'application est nouvelle.

L'ouvrage considéré doit se rattacher aux secteurs économiques primaire ou secondaire, à l'exclusion du domaine culturel. Les auteurs doivent avoir leur domicile permanent — privé ou professionnel — dans le canton de Genève.

Candidatures et dossiers (jusqu'au 10 septembre 1984 à 16 h. 30). Crédit Suisse, siège de Genève, tél. 022/22 27 14.

UIA

Règlement pour l'attribution de la médaille d'or UIA

Le Conseil de l'Union internationale des architectes a approuvé la création d'une médaille d'or de l'UIA. La médaille d'or doit être le prix le plus prestigieux que l'UIA puisse attribuer à un architecte pour une contribution exceptionnelle à l'architecture, et pour l'excellence de ses réalisations au cours d'une période prolongée.

La première attribution d'une telle médaille aura lieu lors du XV^e Congrès UIA qui se tiendra au Caire (Egypte) du 20 au 24 janvier 1985. Par la suite, la médaille d'or sera attribuée tous les trois ans, à l'occasion du Congrès UIA. Un jury de renommée internationale sélectionnera le lauréat de la médaille d'or parmi les nominations soumises par les sections nationales de l'UIA. Toutes les sections de l'Union sont encouragées à proposer des nominations, qui doivent être reçues au Secrétariat général de l'UIA avant le 1^{er} juillet 1984.

Le secrétariat du Comité national suisse de l'UIA, Selnaustrasse 16, 8059 Zurich, communiquera tous les renseignements pratiques aux personnes intéressées.

Actualité

Bernard Huet, Grand Prix de la critique architecturale

Né en 1932, Bernard Huet entre à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts en 1950; parallèlement il suit l'enseignement de Jean Prouvé au Conservatoire des arts et métiers. Dès 1966, il prend une part active à la réforme de l'enseignement en France, crée en 1969 l'Unité pédagogique n° 8 puis, en 1972, l'Institut d'études et de recherches architecturales et urbaines. Sa carrière de pédagogue, de critique, d'historien et de chercheur s'entrecroise avec sa pratique de l'architecture, en collaboration avec Michel Ecochard, avec André Rémondet, puis au sein de l'équipe TAU. Il est lauréat de plusieurs concours d'aménagement urbain (La Villette en 1976, l'ancien arsenal de Rochefort en 1977, la ZUP Croix-Rouge à Reims en 1979, les anciens haras de Jardies en 1982). De 1973 à 1976 il assure la rédaction en chef de l'*Architecture d'aujourd'hui*.

A travers lui, le jury du Grand Prix international de la critique architecturale «a voulu distinguer un architecte dont l'activité critique a été essentielle dans l'instauration d'un débat sur l'architecture en France au cours des dernières années».

C'est en ces termes que Bernard Huet a accueilli la distinction dont il est l'objet:

«Est-il besoin de rappeler qu'en France, il y a peu de temps encore, traiter un architecte «d'intellectuel» passait pour désobligeant, sinon injurieux. C'était en tout cas une manière de signaler une incompétence professionnelle réhabilitatoire qui excluait le malheureux, non seulement de